



BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 2
JUN 2009

LÉGISLATURE
2009-2012



ASSEMBLÉE PRIMAIRE COMMUNALE

L'Assemblée primaire de la commune de Chalais est convoquée, à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 15 juin 2009 à 20 h

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'assemblée primaire du 9 décembre 2008
2. Comptes de l'exercice 2008
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation
3. Présentation du plan financier pluriannuel
4. Approbation des nouveaux statuts du Triage forestier du Vallon
5. Approbation de la convention entre les bourgeoisies et les communes actionnaires et SIERRE-ENERGIE SA
6. Nomination du réviseur qualifié (Art. 83 al.2 LCo)
7. Rapport des Chefs de Départements
8. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

ESPRIT ES-TU LÀ?



> Alain Perruchoud

En 2007, la Confédération a mis sur pied un fonds d'infrastructure destiné à permettre la réalisation de projets visant à régler les problèmes de trafic dans les agglomérations. En parallèle, elle définissait les contours des agglomérations qu'elle entendait prendre en compte et pour éviter de disperser ses milliards à tout va, elle lançait un concours d'agglomérations. Celles qui présenteraient le meilleur dossier se verraient attribuer les subventions tant convoitées.

La démarche peut paraître légèrement biaisée dans la mesure où, c'est évident qu'il est plus aisé de monter un dossier d'agglomération dans la région de Zurich que dans celle de Sierre. Cela étant, la Confédération a décidé que notre commune ferait partie de l'agglomération de Sierre - Crans-Montana. A noter qu'au passage, elle a laissé de côté la commune d'Anniviers qui se retrouve hors de tout projet d'agglomération.

Sous la houlette de Mme la Préfète et avec l'aide de quelques bureaux de mandataires, nous avons commencé l'élaboration d'un dossier susceptible de convaincre la Berne fédérale. Les réflexions menées dans le cadre de ce projet régional sont intéressantes à plus d'un titre. Elles donnent l'occasion de se projeter dans l'avenir et d'imaginer ce que seront nos villes et nos villages dans 20

ou 30 ans. Elles permettent de rêver à un monde idéal, dans lequel la mobilité douce serait reine et l'aménagement du territoire planifié dans le cadre régional, en faisant abstraction des frontières communales. C'est ainsi, qu'au cours des nombreuses séances, nous avons échafaudé une nouvelle région, repeuplé les centres de villages, densifié l'utilisation du sol de nos zones à bâtir, relié ces zones d'habitation par des transports publics performants, réglé le problème du transport des touristes entre Sierre et Crans-Montana, déroulé des pistes cyclables pour rejoindre ces transports publics et aménagé une superbe zone sportive à Ecosia-Bozon.

Les idées ne manquent pas et pour sûr, certaines d'entre elles méritent qu'on s'y attarde et qu'on les analyse à fond. Mais lesquelles retenir pour poursuivre le projet? Quel est le bon choix aujourd'hui, pour une réussite dans 20 ou 30 ans? Faut-il miser à fond sur la mobilité douce et abandonner certains projets routiers qui se justifient parfaitement aujourd'hui?

Dans ces moments-là, il nous serait agréable de pouvoir faire appel aux esprits pour qu'ils nous éclairent, nous donnent la vue d'ensemble et la capacité de choisir dans l'intérêt général. Malheureusement le premier esprit à répondre est bien souvent l'Esprit de Clocher!

Alain Perruchoud,
président

TÉLÉPHÉRIQUE CHALAIS - VERCORIN SA

Les actionnaires de la société du téléphérique Chalais - Vercorin SA sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera

lundi 8 juin 2009 à 20 h 15 à la Maison bourgeoise de Vercorin.

Accueil et enregistrement des participants dès 19 h 30.

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU MARDI 9 DECEMBRE 2008

M. Alain PERRUCHOUD, Président, souhaite la bienvenue aux 67 citoyennes et citoyens qui se sont déplacés pour assister à la dernière assemblée primaire de cette législature dans l'aménagement très particulier du spectacle «Orphée aux Enfers».

Il félicite les sociétés locales qui se sont réunies pour ce spectacle et remercie le personnel enseignant et les sociétés sportives qui ont accepté de renoncer à l'utilisation de cette salle et se sont adaptés à cette situation spéciale.

La convocation a été affichée au pilier public dans les délais légaux, elle a également été insérée dans le Bulletin Officiel et relayée par le «CHALAIS-Infos» N° 12 de décembre 2008.

Avant de rappeler l'ordre du jour de cette Assemblée, le Président propose MM. Olivier HUGO et Patrick ZUMOFEN en qualité de scrutateurs ad hoc.

L'ordre du jour se présente comme suit:

- 1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 9 juin 2008**
- 2. Présentation du budget 2009**
- Approbation du budget par l'Assemblée primaire
- 3. Modification du plan de zone pour le domaine skiable**
- Approbation de la modification du PAZ et du RCCZ par l'Assemblée primaire
- 4. Autorisation d'un emprunt de Fr. 3'000'000,-- pour alléger les comptes courants**
- 5. Rapport des Chefs de Départements**

6. Divers

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 9 JUIN 2008

Le protocole a déjà été intégralement publié dans le «CHALAIS-Infos». Sa lecture n'est pas demandée; il est approuvé sans modification.

2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2009

Avant de débiter la présentation détaillée du budget, le Président livre son rapport annuel et dresse un bilan de législature.

Durant ces 4 dernières années, on peut relever plusieurs chantiers importants, soit la réalisation de la crèche et de la bibliothèque, la finalisation des aménagements de l'Espace Bozon, la rénovation complète du bâtiment «La Forge» ainsi que la route adjacente, l'amélioration de la route du Téléphérique à Chalais et son parking, la réalisation de la route sous le bisse à Vercorin, la fontaine des Lagettes à Vercorin, la politique touristique, le réaménagement des bureaux de l'administration communale, la déchetterie intercommunale, l'état-major intercommunal en cas de crise ainsi que de nombreux autres travaux moins visibles.

Ces réalisations communales représentent tout de même un investissement net de 9,6 millions de francs. Elles ont pu être menées à terme grâce à l'engage-

ment des membres du Conseil et du personnel communal que le président profite de féliciter pour leurs actions.

L'année 2009 mettra l'accent sur l'amélioration des centres villageois et tout spécialement de Chalais, avec une étude sur le bâtiment «La Postale». Les remembrements vont se poursuivre afin de doter les zones disponibles des infrastructures nécessaires à l'extension des zones à bâtir.

Un autre grand dossier concerne l'étude des circulations à Vercorin.

Un projet de plan financier quadriennal a été établi; il sera présenté au nouveau Conseil communal et sera porté à la connaissance des citoyens lors de l'Assemblée primaire du mois de juin 2009.

Le budget 2009 présente une marge d'autofinancement de Fr. 1'898'902,-- pour des revenus de l'ordre de Fr. 13'035'500,-- et des charges pour Fr. 11'136'598,--.

Après des amortissements pour Fr. 1'650'000,--, l'excédent de revenus est de Fr. 248'902,--.

Les investissements bruts représentent un total de Fr. 1'645'000,--; avec les Fr. 198'000,-- de recettes, les investissements nets de l'année 2009 devraient atteindre Fr. 1'447'000,--.

De cette comparaison des résultats de fonctionnement et d'investissements, il en résulte un excédent de financement de Fr. 451'902,-- qui viendra réduire la dette communale.

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU MARDI 9 DECEMBRE 2008

Après la présentation des résultats globaux, M. Alain PERRUCHOUD, Président, présente les rubriques des comptes de fonctionnement, tout en précisant les modifications les plus importantes.

Les principaux éléments déterminants sont la nouvelle comptabilisation obligatoire des sa-

lares du personnel enseignant qui augmente ainsi artificiellement les revenus et charges de près de 2 millions de francs, la suppression de la péréquation financière pour Fr. 280'000,--, l'augmentation de l'indexation fiscale qui réduit les revenus de Fr. 280'000,--, de nouvelles dispositions fiscales qui en-

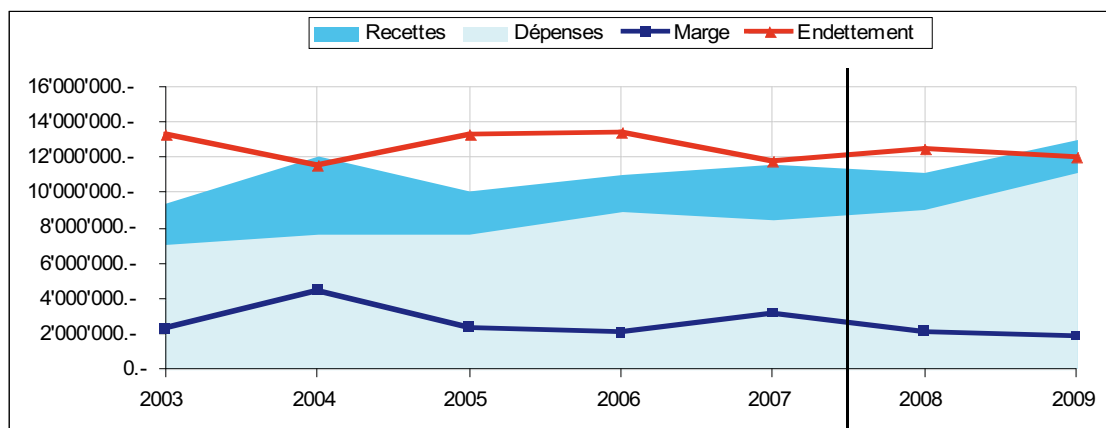
traîneront une réduction de Fr. 220'000,--.

Ces nouvelles obligent le Conseil à serrer la ceinture pour garder seulement les dépenses vraiment nécessaires.

Avec le tableau résumé ci-dessous, l'évolution des différents chiffres-clés ressort précisément.

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	Comptes					Budgets	
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dépenses	7'125'620.-	7'648'943.-	7'676'021.-	8'938'282.-	8'429'344.-	9'053'148.-	11'136'598.-
Recettes	9'452'363.-	12'133'383.-	10'067'339.-	11'033'431.-	11'611'890.-	11'210'563.-	13'035'500.-
Marge	2'326'743.-	4'484'440.-	2'391'318.-	2'095'149.-	3'182'546.-	2'157'415.-	1'898'902.-
Endettement	13'318'976.-	11'526'020.-	13'301'703.-	13'443'023.-	11'758'495.-	12'513'188.-	12'062'286.-



Le Président présente ensuite les totaux des chiffres du fonctionnement selon la répartition par nature et commente précisément tous les écarts.

Pour les investissements, M. Alain PERRUCHOUD donne quelques explications complémentaires sur les postes très bien décrits dans le «CHALAIS-Infos». Il montre également, village par village, les zones qui seront concernées.

A la question de **M. Jean-Jacques METRAILLER**, le Président confirme qu'il n'y aura effectivement pas d'investissements importants à Briey.

M. Gérald ANTILLE s'étonne des coûts particulièrement importants du fonctionnement de la crèche.

M. Alain PERRUCHOUD informe que la Commune doit respecter

des normes très compliquées et que ces dispositions absolument obligatoires renchérisent d'autant les coûts.

Mme Philomène ZUFFEREY s'interroge au sujet des frais de fonctionnement du Creux-du-Lavioz.

Le Président signale qu'un système de gérance a été mis en place et qu'il ne devrait pas charger les comptes communaux.

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent, à l'unanimité, le budget 2009.

3. MODIFICATION DU PLAN DE ZONE POUR LE DOMAINE SKIABLE

Le Président commence par préciser les intentions du plan directeur de la Société de la Télécabine de Vercorin SA. Même si ces projets d'évolution des infrastructures de remontées mécaniques sont du domaine privé, il n'en demeure pas moins que la Commune est dans l'obligation d'adapter son plan de zone pour permettre l'enneigement artificiel.

Après les explications techniques sur les différentes zones et sur leur réglementation, le Président présente les motifs des opposants et la détermination du Conseil communal, qui propose le rejet pur et simple de toutes les oppositions encore existantes.

3 oppositions (WWF, PRO NATURA, FSP) ont déjà été retirées avec l'accord des parties d'étudier l'impact de la prise d'eau communale sur la zone des méandres de l'Ar du Tzan.

D'autres oppositions peuvent être rejetées par le fait que les terrains concernés n'ont subi aucune aggravation des servitudes, voire ne sont pas touchés du tout.

En ce qui concerne les terrains de la zone «Sous le Bisse de Vercorin», il n'y a pas de passage de piste officiel; les passages devront être négociés directement par la Télécabine.

M. Elmar REMONDINO demande pourquoi l'enneigement

est limité au 31 mars.

Sur appel du Président, M. Eric BALET informe que la fiche cantonale «D10» prévoit une période allant du 1er novembre au 31 mars, avec dérogation possible, sur demande.

Il n'y a pas d'autre question et, sur demande du Président, l'Assemblée accepte de voter sur l'ensemble des modifications, soit du PAZ, soit du RCC.

Au vote, les citoyen-ne-s approuvent les modifications du Plan d'Aménagement des Zones (PAZ) et des articles 51 et suivants du Règlement Communal des Constructions (RCC) ainsi que le rejet des oppositions, à une large majorité, une abstention déclarée, sans opposition,

4. AUTORISATION D'UN EMPRUNT DE FR. 3'000'000,--

Le Président complète brièvement les explications publiées dans le dernier «CHALAIS-Infos». Les retards dans l'établissement des bordereaux d'impôts engendrés par l'introduction du nouveau système de taxation annuelle post-numérando, les annuités de remboursement des dettes bancaires existantes, ainsi que le paiement des investissements sans recours à l'emprunt expliquent aisément les raisons pour lesquelles nos comptes courants souffrent. Par cet emprunt de Fr. 3'000'000,--, le Conseil communal souhaite les ramener à un niveau correct, tout en bénéficiant d'un taux d'intérêt plus intéressant.

A la question de **M. Gustave**

CHRISTEN, le Président confirme que le taux d'un compte à terme est inférieur à 3% alors que la moyenne des comptes courants est à 4,75%.

A **Mme Muriel MACGEORGE**, le Président mentionne une durée de 5 ans pour le prêt; les modalités de remboursement n'ont pas encore été définies.

Au vote, les citoyen-ne-s autorisent, à l'unanimité, le Conseil communal à emprunter un montant de Fr. 3'000'000,--.

5. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS

M. Cédric RUDAZ débute le tour de table par le recensement des travaux exécutés et terminés en 2008 pour son dicastère, soit la route du Tombec et l'Impasse des Crétoilles à Réchy, le chemin de Briey de Chippis, les chemins de tracuit et de Riondettes à Vercorin. Il mentionne également les différents ouvrages qui ont débuté, mais qui ont dû être interrompus avec l'arrivée de la neige, soit la déviation de la conduite d'eau potable à Roches-Hombes à Vercorin et la réfection des conduites à la route de Grône à Réchy.

Il passe ensuite à la présentation de la structure et de l'organigramme de l'état-major intercommunal de conduite (EMIC) qui regroupe les communes de Chippis, Chalais, Grône et St-Léonard et qui a pour tâche d'assurer les mesures de sécurité des habitants en cas de catastrophe. Il entrera en fonction dès l'acceptation défi-

nitive des Conseils communaux en début 2009 et aura à sa tête M. Robert BRUTTIN de Chippis. Les coûts seront répartis en fonction du nombre d'habitants, mais ne devraient pas dépasser Fr. 5'300,- par année pour Chalais. Le bureau EM sera stationné au Centre administratif de notre commune.

Le dernier thème commenté par M. Cédric RUDAZ concerne l'occupation des cimetières qui devient préoccupante et qui doit faire l'objet d'une réflexion sérieuse pour trouver des solutions acceptables tant en matière de réglementation que de réaménagement.

Mme Patricia MABILLARD délivre son dernier message puisqu'elle ne se représentera pas pour la prochaine législature.

Elle promet de ne pas fléchir d'ici la fin de l'année et de donner encore tout ce qu'elle peut afin de poursuivre le projet de revitalisation du Centre scolaire de Vercorin qu'elle aurait aimé pouvoir présenter tout ficelé.

Elle remercie les membres du Conseil et le personnel communal et demande de toujours penser positivement et de ne pas écouter ceux qui veulent vous refuser le droit de réaliser vos rêves et projets.

Mme Elisabeth PERRUCHOU passe en revue les tâches de son département en insistant sur les mensurations fédérales dont l'enregistrement débute enfin et dont le dernier secteur, à Briey, vient de commencer.

De même, les cadastres forestiers de Vercorin et de Briey vont bientôt être définis précisément.

Le rythme des constructions n'a pas fléchi en 2008 puisqu'on dénombre 92 nouvelles constructions dont quelques immeubles importants, 270 agrandissements ou transformations et 30 à 50 demandes pour de petits objets qui ne nécessitent pas un dossier complet de mise à l'enquête publique.

Mme Elisabeth PERRUCHOU profite de l'occasion pour montrer en image quelques réalisations particulièrement réussies.

Elle rappelle également les exigences d'observation des dispositions légales, comme le respect de la densité, le traitement des demandes de dérogation ainsi que les contrôles effectués par la Commission communale des constructions, tout spécialement pour le suivi des chantiers, la délivrance du permis d'habiter.

Elle révoque la possibilité d'obtenir des subventions pour la rénovation de certaines bâtisses des vieux villages. Depuis 2005, c'est un montant total de plus de Fr. 350'000,- qui a été alloué pour ces travaux.

Elle termine son tour d'horizon par les travaux intérieurs dont elle a la charge, dont le réaménagement des bureaux communaux qui se terminera en 2009, la modification de l'accès au local des jeunes sous la Salle polyvalente de Chalais, le Parc à Moutons à Vercorin et la fontaine des Lagettes à Vercorin.

M. Alain ZAPPELLAZ ne présentera pas de bilan, mais il souhaite éclairer quelques points particuliers de son dicastère.

Il débute par le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) qui se poursuit par des travaux d'inspection et d'amélioration des réseaux ainsi que par une mise à jour annuelle des plans.

Il mentionne ensuite la réalisation du Chemin du Désert à Vercorin et les grands dossiers de remembrements urbains à Grampraz, aux Harroz.

M. Alain ZAPPELLAZ donne encore connaissance de l'avancement du dossier de l'irrigation qui est maintenant au stade de l'examen des analyses de débit au Bisse de Riccard.

Il termine par le projet de mise à jour de la signalisation touristique à Vercorin; réalisation qui verra le jour pour la saison d'été 2009.

6. DIVERS

Le Président adresse ses sincères remerciements aux Conseillers sortants; Patricia MABILLARD qui a repris en cours de route les dossiers de M. Johnny PETOUD et M. Alain ZAPPELLAZ qui, à moins de 24 ans, a fondé un foyer et une entreprise avec enthousiasme et détermination.

Il les fleurit et leur remet un cadeau.

Il remercie également les membres du Conseil qui poursuivent le travail à ses côtés.

Mme Philomène ZUFFEREY demande la possibilité de créer un accès piétonnier en direction du

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU MARDI 9 DECEMBRE 2008

shop DAVAL, le long de la route Chalais-Chippis.

M. Alain PERRUCHOUD informe que l'on sort de la zone à bâtir et que s'agissant d'une route cantonale, une demande doit être introduite auprès des services de l'Etat du Valais.

Par ailleurs, il est plutôt favorable à envoyer les habitants en direction du village.

Mme Muriel MACGEORGE félicite le Conseil pour le travail effectué en vue de la revitalisation des Ecoles de Vercorin et questionne sur les suites données à ce dossier.

Le Président informe sur les variantes étudiées et sur les principes validés par le Conseil communal, notamment la mise en place de l'horaire continu.

Dès le printemps 2009, des séances d'informations, destinées aux parents, seront agendées et les bulletins d'inscription suivront pour que l'année 2009/2010 bénéficie déjà de ces nouveaux arrangements.

M. Francis RUDAZ s'inquiète pour la sécurité des usagers sur la route Chalais-Vercorin.

M. Alain PERRUCHOUD signale que la sécurité restera toujours

un problème sur cet axe menacé sans cesse par les éboulements. Une carte des dangers est en cours de réalisation et des travaux sont prévus par l'Etat du Valais en 2009. Cependant, dans ce dossier, la Commune n'est pas maître d'œuvre et ne peut que souhaiter et demander que des travaux se réalisent.

M. Edmond PERRUCHOUD signale qu'une vision locale a été entreprise avec les entreprises pour l'agrandissement des tunnels. Il rappelle qu'il faut demander et rappeler les requêtes au Grand Conseil pour recevoir enfin une décision favorable puisqu'un montant de Fr. 2,5 millions a été débloqué dernièrement pour assurer ces travaux de sécurisation.

M. Gérald ANTILLE signale que le Consortage de Plamont-Perrec utilise également l'eau prélevée à la Réchy et qu'il pourrait être un partenaire pour l'irrigation.

M. Alain ZAPPELLAZ pense que le Bisse de Riccard doit rester le principal fournisseur, mais assure que cette proposition sera également attentivement étudiée.

M. Elmar REMONDINO remercie pour les réalisations effectuées. Il

demande de réexaminer la sécurité du village de Chalais par rapport aux falaises rocheuses au début de la route Chalais-Vercorin, au-dessus des vignes.

Le Président rappelle l'établissement de la carte des dangers et assure que la Commune demandera aussitôt un réexamen de la situation en fonction des données fournies.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt l'Assemblée à 22 h 30.

Il convie les citoyen-ne-s à partager le verre de l'amitié; il leur souhaite de joyeuses fêtes et leur présente ses meilleurs vœux pour l'année 2009.

Alain PERRUCHOUD,
président

François ZUBER,
secrétaire

MÊME PARQUÉ, JE RESPECTE!

Place publique ou privée? Disque ou macaron? Zone blanche ou bleue? 1 h ou 5 h? Personne à mobilité réduite? Un casse-tête chinois qui demandait une réflexion profonde sur nos villages de Chalais et Réchy. Briey et Vercorin ne souffrent aucunement de cette problématique, le fonctionnement actuel harmonise déjà le parcage.

Nous nous sommes donc penchés sur le sujet avec 2 objectifs principaux, l'équité envers les utilisateurs de nos parkings et la fluidité du parcage à l'intérieur de nos villages. Bien entendu tout ceci mis en parfaite adéquation avec les directives, normes et lois en la matière.

En premier lieu, un inventaire a été dressé et a permis une vue globale de la situation. Ceci nous a permis ensuite d'évaluer le potentiel en nombre de places par rapport à la situation actuelle. Plusieurs variantes sont sorties avec des discussions actives et constructives surtout dans l'application des zones bleues et blanches. La durée de la zone blanche a été évaluée par rapport à des visites et l'aspect commercial a largement été pris en considération.

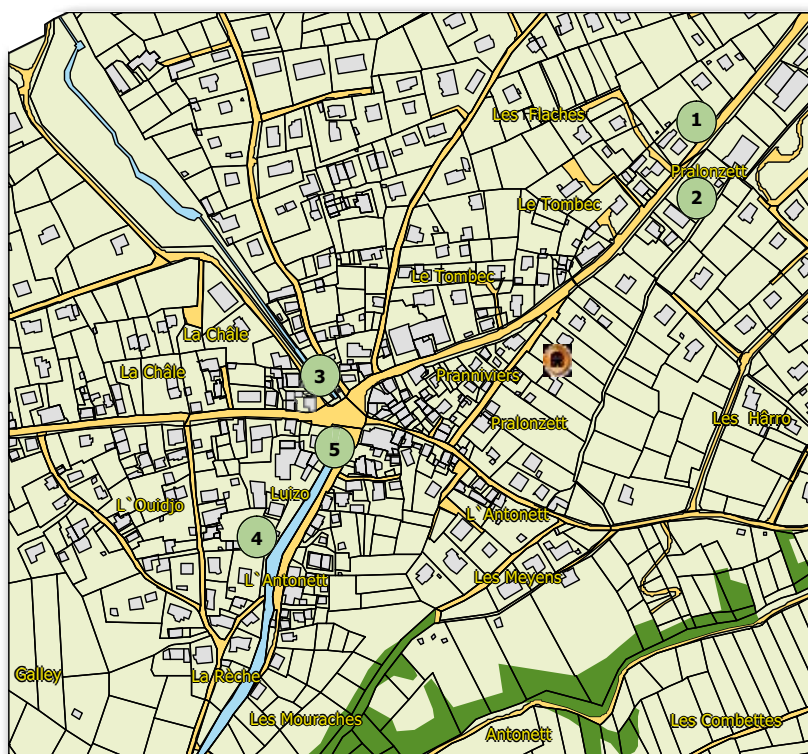
Les axes choisis par le Conseil Communal sont la traditionnelle «Zone bleue» et la «Zone blanche 5 h». Les plans ci-dessous vous donnent la répartition des places de parc. Dès

18 h 00 et jusqu'à 07 h 00, ces places ne sont pas surveillées comme partout ailleurs. L'automne 2009 nous permettra de poser les différentes signalisations et marquages nécessaires à la mise en place de ce projet. Les coûts relatifs à cette action devraient se monter à environ Fr. 15000.-.

Il va sans dire que des contrôles inopinés vont se planifier en collaboration avec notre Police Municipale dès les travaux réalisés. Nous ne voulons pas faire de la répression mais bel et bien de la prévention d'accident.

Rudaz Cédric,
vice-président

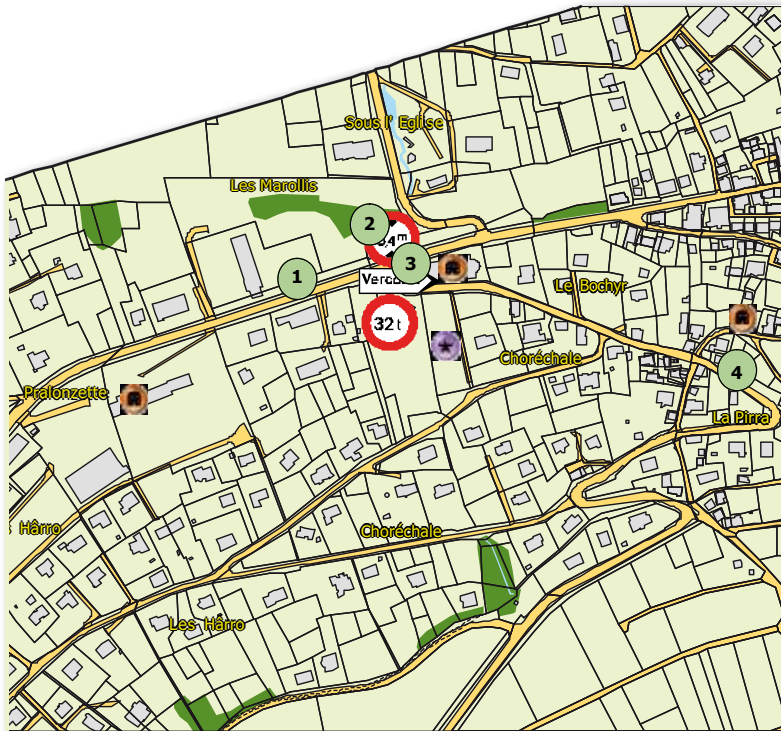
RÉCHY



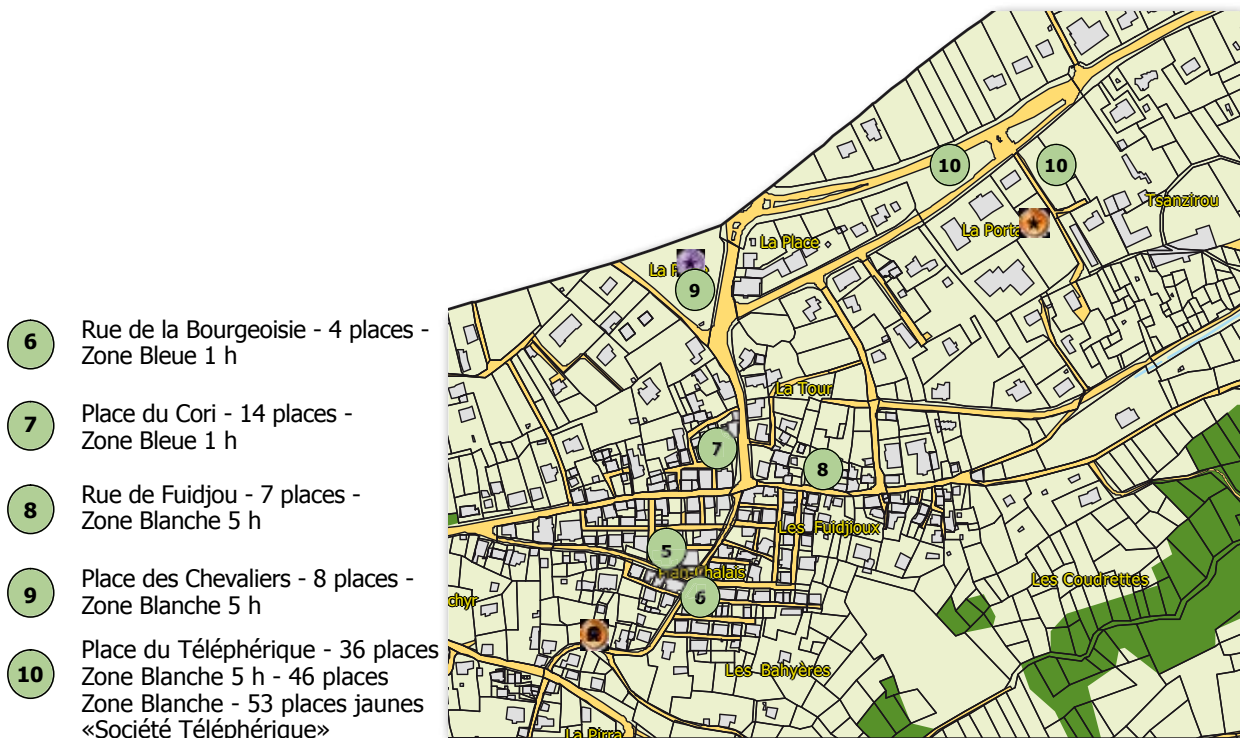
- 1 Route du Tombec - 3 places - Zone Blanche 5 h
- 2 Parking salle Chant - 13 places - Zone Blanche 5 h
- 3 Rue des Fermes - 14 places - Zone Bleue 1 h
- 4 Rue des Moulins - 5 places - Zone Blanche 5 h
- 5 Place Pranniviers - 16 places - Zone Bleue 1 h - 1 place «Personne à mobilité réduite»

MÊME PARQUÉ, JE RESPECTE!

CHALAIS



- 1 Home - 36 places Zone Bleue 1 h - 2 places «Personne à mobilité réduite»
- 2 Sous l'église Inférieur - 20 places - Zone Blanche 5 h
- 3 Sous l'église Supérieur - 16 places - Zone Blanche 5 h
- 4 Maison Bourgeoise - 16 places - Zone Blanche 5 h
- 5 Rue de la Forge - 6 places - Zone Bleue 1 h



- 6 Rue de la Bourgeoisie - 4 places - Zone Bleue 1 h
- 7 Place du Cori - 14 places - Zone Bleue 1 h
- 8 Rue de Fuidjou - 7 places - Zone Blanche 5 h
- 9 Place des Chevaliers - 8 places - Zone Blanche 5 h
- 10 Place du Téléphérique - 36 places Zone Blanche 5 h - 46 places Zone Blanche - 53 places jaunes «Société Téléphérique»

CENTRE SCOLAIRE DE VERCORIN: UN NOUVEAU DÉPART

Ce premier semestre a vu l'aboutissement du projet de l'introduction de l'horaire continu au Centre scolaire de Vercorin dès la rentrée 2009/2010. Cette idée a été soutenue par les parents de Vercorin et Chalais et le message a très bien passé grâce à la présentation effectuée par notre président en début d'année.

Pour valoriser leur formation autant que par souci économique, de plus en plus de parents travaillent. Ces personnes ont besoin de divers aménagements de prise en charge de leurs enfants. En plus des aides de la famille et du voisinage, dans notre commune ils y trouvent des solutions par la nursery, la crèche, l'unité d'accueil pour écoliers et dès cet automne, nous leur offrirons une nouvelle solution par l'horaire continu au Centre scolaire de Vercorin.

Peu de communes en Suisse Romande offrent l'horaire continu, mais l'expérience d'Anniviers démontre que les enfants ont plus de temps pour effectuer leurs devoirs, leurs loisirs et sont moins fatigués le soir. D'autre part, à l'inverse

des élèves ayant une plus longue pause à midi, ils sont moins dissipés après le repas et peuvent continuer sur l'élan du matin avec des matières telles les mathématiques ou le français. Finalement, ce contexte leur permet d'apprendre les uns des autres dans les situations les plus diverses.

Plus d'une trentaine d'élèves de la plaine sont inscrits, dont 25 en primaire et 9 enfants en école enfantine. Dès lors, la classe enfantine est assurée et en primaire, nous pouvons ouvrir 3 classes à deux niveaux, ce qui soulagera nos instituteurs et institutrices car trois niveaux dans une classe c'est trois fois plus de préparation et d'implications!

Actuellement, la commission scolaire est en plein travail d'organisation des transports avec recherche d'accompagnants et de collaboration avec la pension La Forêt pour la préparation des repas. Grâce à cette importante augmentation du nombre de repas préparés par la pension, cette dernière envisage de collaborer avec de jeunes handicapés dans le cadre de l'inté-

gration à la formation. De plus, il faut procéder à l'engagement d'un nouvel enseignant pour la classe 3P-4P de Vercorin, penser au matériel scolaire, visiter les classes, etc.

Quelques objectifs:

- Organiser les horaires blocs dès la rentrée 2010/2011
- Développer chez les jeunes le sentiment de protection de l'environnement par un projet unificateur entre les classes de Vercorin et Chalais avec création d'une exposition sur plusieurs thèmes préoccupants
- Mettre en place à partir des écoles enfantines déjà un meilleur dépistage des problèmes d'apprentissage, d'intégration, de vie sociale
- Agender dans le cadre de l'«Education donne de la force», une conférence en septembre avec Maurice Nanchen, psychologue et psychothérapeute sur le thème de l'enfant-roi

Françoise Scapuso,
conseillère communale



> Une septantaine d'élèves animeront cette cour de récréation dès la prochaine rentrée scolaire.

COMMISSION DE SALUBRITÉ ET CONSTRUCTION

Au départ de cette législature, de nouvelles adaptations ou réajustements ont été faits. La commission compte aujourd'hui 7 membres à son actif. Sur proposition du conseil, le secteur salubrité a été rattaché directement au secteur des constructions. Cette fusion était logique, dans la mesure où le RCC ne concerne pas uniquement la réalisation de la bâtisse mais aussi l'aménagement extérieur tel que murs, barrières, dépôts, accès sur la voie publique et places privées, etc. La Loi et l'Ordonnance sur les constructions relèvent aussi de l'exigence relative aux projets de construction visant la protection et l'aménagement du paysage et de l'environnement. Éléments que l'on retrouve dans la Loi d'application du code civil Suisse, la Loi sur les routes, le règlement de police, pour ne citer que les plus importants, utilisés à l'application tant pour la commission des constructions que pour celle de la salubrité. Dans la zone habitable par exemple,

le contrôle peut se faire en simultané, lors de visions locales par les membres de la commission, surtout lors du contrôle du permis d'habiter qui nous permet d'avoir un contact direct avec le propriétaire ou son architecte. A cette occasion, un rappel des réglementations sur tout ce qui concerne la pose de barrières, murs, plantations, haies et autres permet de les appliquer de façon claire et constructive. Notre travail ne s'arrête pas uniquement à la zone à bâtir mais s'étend à tout le territoire communal.

Mensuration fédérale

La mensuration fédérale suit son cours, elle est introduite à plus de 90% pour le secteur de Réchy. Chalais le sera d'ici fin 2009. Seuls quelques cas sont encore en cours de traitement. Je rappelle que pour Vercorin la mensuration a été introduite en 2001. Fort de constater que les délais pour l'introduction de la plaine n'ont pu être respectés

de par le fait que le canton ne pouvait traiter ce dossier d'importance, il s'est engagé à tout mettre en œuvre pour rattraper ce retard. La mise à l'enquête définitive relative à Briey de Chalais devrait être prévue pour cette année encore.

Objectifs

Après réflexion, il a été décidé par le Conseil de revoir le RCC. Une interpellation auprès d'architectes travaillant fréquemment sur le territoire communal sera faite en lien avec la commission de salubrité et construction pour sa réalisation. Il ne s'agit pas de refaire le règlement mais d'y apporter des améliorations voire de nouveaux articles qu'il serait important de notifier. Il faut dire que ce travail ne peut se faire de manière légère et rapide mais bien dans une réflexion profonde, étayée et constructive.

Elisabeth Perruchoud,
conseillère communale



> La réfection des bureaux communaux touche à sa fin. La nouvelle salle du Conseil est opérationnelle.

NOTRE AVENIR PASSERA PAR LE TOURISME

Etre une destination touristique constitue un défi important. Un choix stratégique pour une commune, un canton, un pays. Certaines régions disposent de ressources que d'autres n'ont pas. Pour Vercorin nous possédons d'indéniables atouts. Nos parents ont développé ce secteur et nous devons être reconnaissants pour tout le travail accompli. Nous sommes une région touristique et la Commune de Chalais a une vocation claire avec le village de Vercorin, le vallon de Réchy et ses différentes balades et bisses, la ferme agro-touristique des Crétilons. La plaine est aussi concernée et peut encore se développer.

Moteur économique

Dans notre canton, le tourisme est indiscutablement un vrai moteur économique. Il génère effectivement des coûts mais surtout un développement irré-

alisable sans cet apport extérieur. Avec seulement 587 habitants, Vercorin n'aurait pas de remontées mécaniques, ni de domaine skiable. Il ne disposerait pas de deux magasins d'alimentation, de deux boulangeries, d'un bureau postal, de deux hôtels, de huit cafés, de deux écoles de ski, d'un centre sportif, d'une école enfantine et primaire, d'agences immobilières et d'un téléphérique qui le relie à la plaine. Le tourisme fait vivre et doit aussi laisser vivre.

Tourisme un investissement

Le tourisme demande effectivement des investissements assez importants de la part des privés et des pouvoirs publics. Souvent les habitants de la plaine ont l'impression que Vercorin coûte à la Commune et les habitants de Vercorin ont l'impression inverse que la Commune n'in-

vestit pas assez à Vercorin. En réalité, la simple comparaison des montants investis est un mauvais calcul. Les investissements touristiques ne peuvent être considérés que comme des charges. Ils sont générateurs de revenus, par l'impôt notamment et créateurs d'emplois. Ils ont des répercussions indirectes, entre autres, sur bon nombre d'entreprises communales, qui travaillent grâce au développement touristique. Cela dit, le conseil communal doit bien entendu veiller à une bonne répartition des moyens financiers et à ne pas délaissier les autres secteurs.

Le monde touristique qui nous entoure, évolue et se développe. Nous sommes à l'aube de changements fondamentaux au niveau cantonal, en particulier avec la nouvelle loi sur le tourisme. A notre niveau communal, nous devons répondre prioritairement aux attentes de nos hôtes et de nos résidents. N'oublions jamais que le bon accueil est gratuit!

En conclusion, il faut continuer à investir dans le tourisme et à développer tout en sachant préserver l'authenticité et le charme de nos villages. Certains investissements devront être réalisés dans un proche avenir. La plaine est une chance pour la montagne. Et l'inverse est aussi valable. Soyons confiants en l'avenir et surtout actifs et maîtres de notre futur!

Olivier Hugo,
conseiller communal



> Vercorin, un paysage bucolique, mais trop de volets clos.

LE GRAND DÉFI

Bénéficiant d'une concession jusqu'à fin 2016, la télécabine de Vercorin vit sa dernière période de renouvellement. Idéalement pourtant, une date bien plus rapprochée devrait être trouvée pour permettre à Vercorin de changer de millénaire en matière de modernité d'installations. La société de la Télécabine a d'ailleurs empoigné le dossier, depuis quelque temps déjà et a déposé un plan directeur. Celui-ci a été présenté à la dernière assemblée primaire qui a approuvé un changement du plan d'affectation des zones.

Aujourd'hui, il s'agit de concrétiser ce plan directeur et pour y arriver, il faut des moyens. Des moyens financiers d'abord. Des investisseurs montrent de l'intérêt pour le domaine skiable de Vercorin et sont prêts à lever les fonds nécessaires pour moderniser les installations. Ils posent cependant une condition essentielle et logique: l'investissement doit être rentable. Selon le business plan établi, la rentabilité ne sera assurée

qu'à condition d'augmenter la fréquentation quotidienne, en saison hivernale, de 300 à 400 skieurs. En clair, cela signifie qu'il faut mettre sur le marché, à Vercorin, 300 à 400 lits marchands supplémentaires.

La solution la plus évidente est de construire les logements nécessaires, soit des chambres d'hôtel ou des appartements à louer. Sa mise en œuvre, par contre, s'avère moins aisée, malgré le fait que ce projet n'a rien de pharaonique. En effet, il s'agit non seulement de trouver des investisseurs prêts à financer les constructions, mais encore un exploitant qui garantira l'occupation des lits disponibles et surtout des terrains propices à l'implantation du complexe et des conditions cadres qui permettent sa réalisation. Vous l'aurez compris, la société de la Télécabine ne pourra pas, toute seule, mener à bien ce projet.

En terme d'aménagement du territoire, de plan de zone, d'infrastructures et de conditions

cadres, la commune est un partenaire incontournable pour la réalisation de cet ensemble. D'ailleurs, certains projets communaux seront directement influencés par les réalisations projetées, qu'il s'agisse de la tenue des projets ou des délais de mise en œuvre. En conséquence la commune devra s'investir au côté des responsables de la Télécabine. Dans son sillage et c'est inéluctable, les propriétaires de terrains, les promoteurs, les habitants de Vercorin, l'assemblée primaire et enfin vous tous serez concernés par ce projet qui décidera de l'avenir de notre village touristique.

Il est donc grand temps de porter vers demain, un regard positif et constructif. Pour aboutir, ce projet doit être soutenu par toute la population chalaisarde et la contribution de chacun, aussi petite soit elle, sera la bienvenue. C'est là, le défi que nous devons relever.

Alain Perruchoud,
président

EVITONS LE GASPILLAGE DE L'EAU POTABLE! ARROSONS INTELLIGEMMENT!

L'arrosage devrait se faire soit tôt le matin avant 8 h, ou le soir après 20 h.

Trop d'eau est inutile; cette dernière sera perdue dans le sol et lessivera les engrais. De plus, une trop grande fréquence de l'arrosage risque d'augmenter les problèmes phytosanitaires.

Un arrosage de 20 l/m² * (ou 2 x 10 lt) par semaine suffit largement pour une surface engazonnée.

* 20 l/m² = 2 cm dans un récipient à bord droit

COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2008

Fonctionnement

A l'instar des exercices précédents, les comptes de fonctionnement de l'exercice 2008 peuvent être qualifiés de bons. La marge d'autofinancement atteint cette année la somme de 2.4 millions de francs. Elle résulte de 14.1 millions de francs de recettes et de 11.7 millions de francs de dépenses. Comme pour le budget 2009, le nouveau mode de comptabilisation du traitement des enseignants primaires et secondaires qui nous a été imposé par l'État du Valais, en cours d'exercice, augmente fortement tant les recettes que les dépenses. En faisant abstraction de cette adaptation comptable d'environ 1.9 millions, tant les dépenses et les recettes sont supérieures au budget d'environ 8.5% et la marge d'autofinancement

s'en écarte positivement de 10%. Quant à l'endettement, il diminue toujours, pour atteindre 10.7 millions de francs.

Au chapitre des recettes, les postes les plus contributifs sont les impôts, les taxes communales, les subventions pour le traitement du personnel enseignant, la péréquation financière et la ristourne de Sierre-Energie pour l'usage du domaine public. A noter que les recettes sont estimées, dans la mesure où l'année 2008 n'est pas encore taxée.

En ce qui concerne les dépenses, il faut relever les éléments suivants:

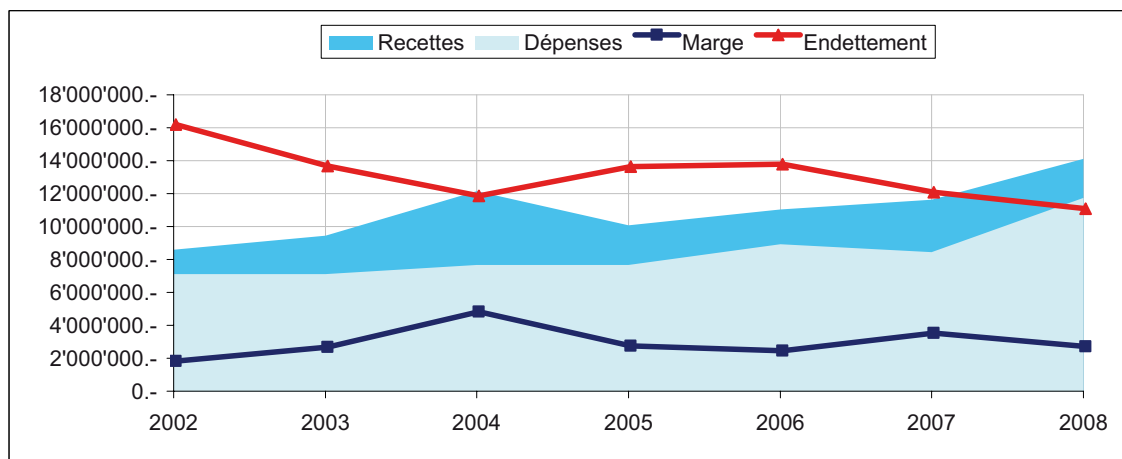
- le traitement du personnel enseignant a augmenté de 150 mille francs;
- une dépense supplémentaire de 60 mille francs a été im-

putée sur l'Espace Bozon. Il s'agit essentiellement du goudronnage de la route au Nord de la zone et de la modification de l'accès à la buvette. Les frais de goudronnage nous ont été remboursés par la commune de Sierre;

- le financement de l'AVS et de l'AI est dorénavant assuré par le Canton ce qui nous économise env. 150 mille francs;
- les frais d'exploitation de la crèche avoisinent les 150 mille francs. La diminution des subventions n'avait pas été portée au budget 2008.
- le coût qui nous a été facturé pour les mesures en faveur des handicapés est inférieur de 50 mille francs par rapport au budget;
- l'entretien du réseau routier, y.c. le personnel d'exploitation nécessaire pour l'exé-

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Dépenses	7'117'745.-	7'125'620.-	7'648'943.-	7'676'021.-	8'938'282.-	8'429'344.-	11'744'641.-
Recettes	8'605'113.-	9'452'363.-	12'133'383.-	10'067'339.-	11'033'431.-	11'611'890.-	14'097'758.-
Marge	1'487'368.-	2'326'743.-	4'484'440.-	2'391'318.-	2'095'149.-	3'182'546.-	2'353'116.-
Endettement	15'848'734.-	13'318'976.-	11'526'020.-	13'301'703.-	13'443'023.-	11'758'495.-	10'742'031.-



COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2008

cuter, aura coûté environ 95 mille francs de plus qu'en 2007;

- pour le déblaiement des neiges, le supplément est d'environ 130 mille francs.

En ce qui concerne les services publics, le compte «Eau potable» affiche une perte de 129 mille francs, celui des «Egouts», une perte de 56 mille francs et celui de «l'Hygiène» une perte

de 157 mille francs. Les pertes sont bien entendu financées par le ménage communal. Les recettes de ces trois comptes sont respectivement de 625 mille, 557 mille et 623 mille francs.

Compte de fonctionnement

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	fr.	11'744'641.47
Revenus financiers	fr.	14'097'757.69
Marge d'autofinancement	fr.	2'353'116.22

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement	fr.	2'353'116.22
Amortissements ordinaires	fr.	2'222'892.49
Amortissements complémentaires	fr.	-
Amortissement du découvert au bilan	fr.	-
Excédent de revenus	fr.	130'223.73

Compte des investissements

Dépenses	fr.	2'470'088.74
Recettes	fr.	550'436.85
Investissements nets	fr.	1'919'651.89

Financement

Marge d'autofinancement	fr.	2'353'116.22
Investissements nets	fr.	1'919'651.89
Excédent de financement	fr.	433'464.33

Compte de fonctionnement selon les tâches

	Comptes 2008		Budget 2008		Comptes 2007	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Autorité générale	945'808.50	138'373.35	1'189'830.00	142'050.00	870'519.84	127'892.95
Sécurité publique	756'681.04	294'316.07	310'235.00	134'500.00	679'784.66	273'627.66
Enseignement et formation	4'067'337.78	1'953'406.45	2'059'795.00	34'600.00	1'773'411.15	21'975.00
Culture, loisirs et culte	1'078'919.94	84'407.05	881'408.00	41'300.00	813'971.18	62'994.85
Santé	125'253.35	-	118'000.00	-	115'124.75	-
Prévoyance sociale	1'021'873.15	10'522.20	996'825.00	-	675'710.90	12'103.65
Trafic	2'217'307.15	125'182.80	1'793'500.00	158'100.00	1'828'150.80	91'850.35
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts,	2'448'285.32	1'894'401.55	2'213'455.00	1'834'800.00	2'616'251.21	1'931'625.80
Economie publique, yc services industriels	377'042.70	417'673.55	310'427.00	330'000.00	285'727.10	354'383.45
Finances et impôts	929'025.03	9'179'474.67	926'073.00	8'535'213.00	796'310.63	8'735'436.56
Total des charges et des revenus	13'967'533.96	14'097'757.69	10'799'548.00	11'210'563.00	10'454'962.22	11'611'890.27
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	130'223.73		411'015.00		1'156'928.05	

COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2008

Aperçu du bilan et du financement		Etat 31.12.2007	Etat 31.12.2008
1	Actif	33'007'501.73	25'700'845.69
	Patrimoine financier	17'697'001.73	11'143'845.69
10	Disponibilités	12'823.13	46'775.29
11	Avoirs	2'317'083.05	2'642'110.10
12	Placements	3'482'027.00	3'992'680.75
13	Actifs transitoires	11'885'068.55	4'462'279.55
	Patrimoine administratif	15'310'500.00	14'557'000.00
14	Investissements propres	15'310'500.00	14'557'000.00
15	Prêts et participations permanentes	-	-
16	Subventions d'investissement	-	-
17	Autres dépenses activables	-	-
	Financements spéciaux	-	-
18	Avances aux financements spéciaux	-	-
	Découvert	-	-
19	Découvert du bilan	-	-
2	Passif	33'007'501.73	25'700'845.69
	Engagement	29'455'496.85	21'885'877.08
20	Engagements courants	1'786'583.98	1'599'403.17
21	Dettes à court terme	3'495'713.07	3'962'614.56
22	Dettes à moyen et à long terme	15'600'950.00	14'813'950.00
23	Engagements envers des entités particulières	355'818.20	355'818.20
24	Provisions	-	-
25	Passifs transitoires	8'216'431.60	1'154'091.15
	Financements spéciaux	1'247'871.25	1'380'611.25
28	Engagements envers les financements spéciaux	1'247'871.25	1'380'611.25
	Fortune	2'304'133.63	2'434'357.36
29	Fortune nette	2'304'133.63	2'434'357.36



> Sur la route de Vercorin, les tunnels ont gagné en hauteur.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2008

	Comptes 2008		Budget 2008		Comptes 2007	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	945'808.50	138'373.35	1'189'830	142'050	870'519.84	127'892.95
012 Exécutif	140'853.10		152'400		130'783.05	
020 Administration des finances et contrib.	220'739.80	3'277.80			213'871.55	
029 Administration générale, divers	584'215.60	135'095.55	962'430	142'050	508'508.24	127'892.95
098 Tâches non ventilées			75'000		17'357.00	
1 Sécurité publique	756'681.04	294'316.07	310'235	134'500	679'784.66	273'627.66
100 Cadastre, poids et mesures	169'907.95	53'311.92	32'200	36'000	113'540.05	60'741.86
102 Police de l'habitant et étrangers	75'749.45	20'332.40	8'000	13'000	69'652.85	14'918.50
113 Corps de police locale	137'548.90	20'516.00	135'300	8'000	132'426.85	11'451.55
122 Chambre pupillaire	1'822.30				1'502.30	
140 Police du feu	83'202.14	39'510.05	61'735	55'000	88'934.46	45'165.75
150 Administration	5'000.00		5'000		6'000.00	
160 Protection civile	186'272.10	160'645.70	23'000	22'500	160'958.05	141'350.00
198 Tâches non ventilées	97'178.20		45'000		106'770.10	
2 Enseignement et formation	4'067'337.78	1'953'406.45	2'059'795	34'600	1'773'411.15	21'975.00
210 Ecole primaire	2'373'002.27	1'106'576.55	1'181'095	30'600	957'730.75	18'975.00
211 Ecole secondaire - cycle d'orientation	1'342'191.16	846'829.90	544'700	4'000	471'764.85	3'000.00
220 Ecoles spécialisées	25'608.90		23'000		17'128.70	
239 Autres tâches formation professionnelle	7'956.30		10'000		9'036.00	
298 Tâches non ventilées	318'579.15		301'000		317'750.85	
3 Culture, loisirs et culte	1'078'919.94	84'407.05	881'408	41'300	813'971.18	62'994.85
300 Bibliothèque	111'309.25	20'913.00	108'508	15'000	122'626.58	3'422.00
303 Sociétés locales	95'294.10	22'607.65	56'000		64'287.75	20'653.85
309 Autres tâches culturelles	85'451.60	25'000.00	81'500	25'000	-27'574.75	25'000.00
310 Monuments historiques et prot. des sites	26'471.00	3'750.00				
330 Parcs publics et chemins pédestres	75'374.60	1'536.40	80'400	1'300	56'170.65	3'759.00
340 Sports	164'947.41	10'600.00	105'000		104'208.45	10'160.00
390 Eglise catholique romaine	162'609.78		151'000		148'023.50	
391 Eglise réformée évangélique	13'580.00		14'000		10'890.00	
398 Tâches non ventilées	343'882.20		285'000		335'339.00	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2008

	Comptes 2008		Budget 2008		Comptes 2007	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4 Santé	125'253.35		118'000		115'124.75	
440 Centre médico-social régional	76'920.15		78'000		66'743.85	
460 Prophylaxie dentaire	48'333.20		40'000		48'380.90	
5 Prévoyance sociale	1'021'873.15	10'522.20	996'825		675'710.90	12'103.65
500 Agence AVS	15'032.20	10'522.20			14'481.75	12'103.65
501 Part communale à l'AVS et AI du canton					149'016.75	
520 Assurance maladie	359'708.60		350'000		308'283.30	
530 Prestations complémentaires AVS et AI	128'435.53		142'000		136'320.00	
541 Garderie d'enfants, crèches	173'085.00		124'825		114'994.05	
550 Handicapés	195'110.02		242'000		37'244.35	
580 Aide sociale individuelle	88'934.24		102'000		79'393.50	
582 Fonds cantonal pour l'emploi	34'627.56		36'000		35'977.20	
598 Report des investissements	26'940.00				-200'000.00	
6 Trafic	2'217'307.15	125'182.80	1'793'500	158'100	1'828'150.80	91'850.35
610 Routes cantonales	207'083.80		194'000		176'066.25	
620 Réseau des routes communales	619'823.62	1'231.70	420'000	1'400	410'784.67	1'356.05
621 Parkings et places de stationnement	4'857.70	33'521.10	2'000	21'700	1'373.80	18'831.95
622 Ateliers	120'121.18		88'000		129'330.53	
650 Entreprises de trafic régional	36'175.10		36'000		35'113.55	
651 Entreprises de trafic local	17'254.15		22'000		21'372.25	
698 Autres tâches relatives au trafic	1'211'991.60	90'430.00	1'031'500	135'000	1'054'109.75	71'662.35
7 Protection et aménag. de l'environnement	2'448'285.32	1'894'401.55	2'213'455	1'834'800	2'616'251.21	1'931'625.80
700 Approv. et alimentation en eau potable	754'063.05	624'670.80	764'115	605'000	754'138.48	602'278.95
710 Assainissement des eaux usées	360'193.06	556'550.20	194'020	540'000	233'337.39	538'914.60
711 Station d'épuration des eaux usées	252'454.95		286'000		235'903.60	
720 Traitement des déchets	550'317.46	623'054.55	489'320	610'000	567'828.04	603'986.20
721 Usine d'incinération des déchets	229'593.00		275'000		223'527.85	
740 Cimetières, crématoires et columbariums	16'952.65	5'650.00	15'000	1'800	25'533.95	2'550.00
750 Correction des eaux	5'331.45	3'900.00	20'000	8'000	71'298.45	91'620.15
790 Aménagement du territoire	65'018.40	80'576.00	30'000	70'000	90'140.00	92'275.90
792 Construction de logements	101'518.00		100'000		100'447.00	
798 Tâches non ventilées	112'843.30		40'000		314'096.45	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2008

	Comptes 2008		Budget 2008		Comptes 2007	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8 Economie publique	377'042.70	417'673.55	310'427	330'000	285'727.10	354'383.45
800 Agriculture	31'377.40	33'530.60	40'150	30'000	85'899.35	47'232.50
801 Irrigation	3'347.00		6'000		4'856.25	
810 Sylviculture	1'204.70		2'000			100.00
830 Société de développement	222'588.75	58'942.35	182'000	95'000	93'709.05	
839 Autres sociétés	43'538.90	9'785.10	34'200		34'503.30	
840 Industrie, artisanat et commerce	39'522.50		46'077		35'834.65	
860 Electricité		315'415.50		205'000		307'050.95
898 Tâches non ventilées	35'463.45				30'924.50	
9 Finances et impôts	929'025.03	9'179'474.67	926'073	8'535'213	796'310.63	8'735'436.56
900 Impôts personnes physiques	33'887.60	8'075'222.10	35'500	7'493'200	35'570.10	7'706'058.60
901 Impôts personnes morales	12'857.55	264'649.90	10'000	360'000	14'022.40	311'694.15
920 Péréquation financière	54'573.35	272'073.00	54'573	272'073	51'437.00	268'936.65
940 Intérêts	629'468.63	531'223.97	576'000	374'300	581'643.03	413'107.16
942 Immeubles du patrimoine financier	4'364.05	34'440.00	5'000	35'640	5'966.00	35'640.00
998 Tâches non ventilées	193'873.85	1'865.70	245'000		107'672.10	

Les comptes détaillés sont disponibles sur www.chalais.ch ou au bureau communal.



> La route de Vercorin, elle-même, est aux soins intensifs.

COMPTES COMMUNAUX

EXERCICE 2008

Investissements

Les dépenses d'investissements 2008 s'élèvent à 2.5 millions de francs pour des recettes de 550 mille francs. Il en résulte un investissement net de 1.9 millions de francs, totalement couvert par la marge d'auto-financement. A noter que le budget prévoyait un investissement net de 1.4 millions de francs.

L'écart de 500 mille francs s'explique de la manière suivante:

- travaux de la mensuration fédérale commandés par le Canton et inconnus lors de l'établissement du budget (+125'000.-);
- réalisation d'une herse technique dans la salle polyvalente de Chalais (+38'000.-);
- vente de places de parc au Centre scolaire de Vercorin (-19'000.-);
- aménagement de la terrasse de la buvette de Bozon (+9'000.-);
- aménagement extérieur de la crèche communale, sur demande du CMS (+52'000.-);
- difficultés rencontrées lors de la réfection du chemin du Désertet (+48'000.-);
- travaux routiers liés à des constructions privées ou des synergies avec Sierre-Energie ou Swisscom (+89'000.-);
- travaux routiers non réalisés (-15'000.-);
- ajustements comptables sur travaux routiers 2007 (+15'000.-);
- travaux de remplacement du coupe-pression de la baraque du Bisse (+73'000.-);
- solde de travaux 2007 (+167'000.-);
- travaux de pose de conduites industrielles liés à des constructions privées ou des synergies avec Sierre-Energie ou Swisscom (+143'000.-);
- décompte définitif du PGEE (+22'000.-);
- déchetterie intercommunale non réalisée (-150'000.-);
- taxes de raccordement (-110'000.-).

Compte des investissements par tâche	Comptes 2008		Budget 2008	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autorité générale	150'710.09	-	150'000.00	-
Sécurité publique	124'678.20	-	-	-
Enseignement et formation	37'579.15	19'000.00	-	-
Culture, loisirs et culte	8'882.20	-	-	-
Santé	-	-	-	-
Prévoyance sociale	51'940.00	-	-	-
Trafic	739'107.60	287'456.70	309'500.00	-
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts,	1'231'468.65	243'980.15	878'000.00	40'000.00
Economie publique, yc services industriels	5'463.45	-	-	-
Finances et impôts	120'259.40	-	115'000.00	-
Total des dépenses et des recettes	2'470'088.74	550'436.85	1'452'500.00	40'000.00
Excédent de dépenses		1'919'651.89		1'412'500.00
Excédent de recettes		-		-

COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2008

Situation des comptes séparés des services publics

2008

Eau potable

Amortissements cumulés de 1974 à 2007	7'451'896.-
Amortissement 2008	319'493.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2007	2'416'823.-
Résultat de fonctionnement 2008	190'100.-
Solde du compte séparé	5'164'465.-

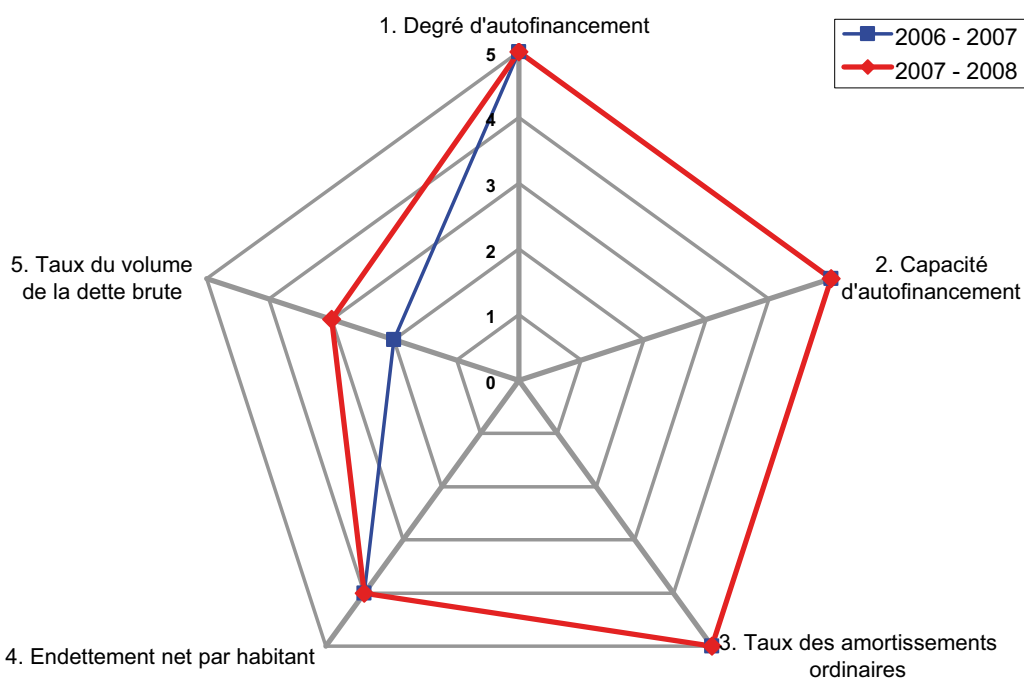
Egouts

Amortissements cumulés de 1974 à 2007	2'391'318.-
Amortissement 2008	122'153.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2007	2'144'878.-
Résultat de fonctionnement 2008	66'055.-
Solde du compte séparé	302'537.-

Hygiène

Amortissements cumulés de 1974 à 2007	878'943.-
Amortissement 2008	40'000.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2007	-1'201'825.-
Résultat de fonctionnement 2008	-116'331.-
Solde du compte séparé	2'237'098.-

Graphique des indicateurs



PLAN FINANCIER QUADRIENNAL

La loi sur les communes impose au conseil communal d'établir un plan financier portant, au minimum, sur une durée de 4 ans et de le présenter à l'assemblée primaire. Si l'établissement de ce plan est relativement facile pour le compte de fonctionnement, il demande un peu plus de réflexion pour les investissements.

En terme de fonctionnement, le plan qui vous est présenté a été calculé en tenant compte de l'évolution des dépenses et des recettes depuis l'année 2000 jusqu'à ce jour. L'analyse permet de prévoir une progression moyenne des dépenses de 3% par année contre 3.3% pour les recettes. Ainsi, la

marge d'autofinancement progresse, en moyenne de 4.9% par année, dans une fourchette de 2 à 2.3 millions de francs.

Au chapitre des investissements, le conseil communal a inscrit, pour l'heure, les travaux courants, en veillant à ce que ceux-ci puissent être entièrement financés par la marge d'autofinancement. En moyenne, les investissements nets projetés représentent 60% de la marge disponible. Cette planification, sur quatre ans, traduit la volonté du conseil communal

- de redynamiser le centre du village de Chalais, en y améliorant la qualité de vie,
- de favoriser l'établissement de nouveaux habitants, en

équipant les zones en cours de remembrement,

- et de régler le problème de la circulation dans le village de Vercorin, par des aménagements structurels et des mesures d'accompagnements adéquates.

Cette planification a aussi le mérite de mettre en évidence la capacité financière qu'aurait la commune, pour entreprendre des projets ambitieux dont certains seront vraisemblablement nécessaires à court terme.

Alain Perruchoud,
président

Plan quadriennal				
	Budget prévisionnel			
	2010	2011	2012	2013
Dépenses	11'490'000.-	11'844'000.-	12'198'000.-	12'551'000.-
Recettes	13'492'000.-	13'948'000.-	14'404'000.-	14'861'000.-
Marge	2'002'000.-	2'104'000.-	2'207'000.-	2'309'000.-
Endettement	11'532'000.-	10'757'000.-	9'888'000.-	8'882'000.-
Fortune	3'134'000.-	3'671'000.-	4'334'000.-	5'123'000.-
Invest. nets	1'472'000.-	1'329'000.-	1'338'000.-	1'304'000.-

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Case postale 22
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
Fax 027 459 11 00
chalais@chalais.ch
www.chalais.ch

DÉCHETTERIES

Déchetterie de Chalais
M. Alain DUBUIS

Déchetterie de Vercorin
M. Jean-Bernard DEVANTHERY

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

	Été dès le 15 mars	Hiver dès le 15 novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h 13 h à 15 h	10 h à 12 h

